

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 1^{ER} juin 2015, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, M. Bruno DEPIERRE, Mme Michèle DEFERT, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Marc LECLERCQ, M. Michel TRUFFAUT, M. Jean-René DECLE.

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Sont excusées : Mme Isabelle BRIOIS qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, Mme Chantal THOMAS qui donne pouvoir à M. François SARA.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Création de trois commissions municipales (construction crèche, urbanisme et maisons fleuries)
- 2) Désignation d'un délégué et d'un suppléant pour siéger à la commission de suivi de la SECODE
- 3) Modification de la dénomination du SIVOM suite aux nouveaux cantons
- 4) Convention de financement avec AMIENS METROPOLE pour les travaux à l'arrière de l'église
- 5) Décision modificative de budget
- 6) Travaux cimetière : demande de subvention au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes »
- 7) Informations/questions diverses.

1) Création de trois commissions municipales (construction crèche, urbanisme et maisons fleuries)

Monsieur le Maire propose la création de trois commissions avec cinq personnes en plus du maire. Il demande qui veut se porter candidat pour siéger à ces différentes commissions.

Pour la première commission, sept personnes sont candidates. Marc LECLERCQ, Michel TRUFFAUT, Marie ZOUINI, Isabelle BRIOIS, Bruno DEPIERRE, Frédéric PETIT, Patrick LELIEVRE.

Monsieur DEPIERRE se désiste. Un vote est décidé pour choisir les membres de la commission crèche.

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer les commissions suivantes :

- Commission étude et suivi du chantier de la crèche :

Marc LECLERCQ (9 voix), Michel TRUFFAUT (10 voix), Marie ZOUINI (10 voix), Isabelle BRIOIS (10 voix), Patrick LELIEVRE (9 voix). Pierre LEPOETRE (en tant que maire)

(Vote à bulletin secret, 3 abstentions Jr DECLE, F. PETIT, M. ROUSSEAU, 1 blanc, 10 exprimés)

Monsieur PETIT déclare que Monsieur le Maire l'a évincé de la commission crèche et demande à ce que cela soit porté sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire informe que les chiffres définitifs de l'année 2014 transmis par Familles Rurales montrent un résultat financier positif.

- Commission urbanisme

Marc LECLERCQ, Bruno DEPIERRE, Marie-Bénédicte PAPILLON, Jean-René DECLE, François SARA. Pierre LEPOETRE (en tant que maire)

(Vote à main levée, voté à l'unanimité)

- Commission Fleurissement, embellissement du village et développement durable

Marc LECLERCQ, Marie-Bénédicte PAPILLON, François SARA, Chantal THOMAS, Michèle DEFERT. Pierre LEPOETRE (en tant que maire)

(Vote à main levée, voté à l'unanimité)

2) Désignation d'un délégué et d'un suppléant pour siéger à la commission de suivi de la SECODE

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée qu'il s'agit de désigner 2 représentants de la Commune (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à la commission de suivi du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la SECODE,
Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Monsieur DEPIERRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Marc LECLERCQ, membre titulaire et Michel TRUFFAUT, membre suppléant, pour siéger à la commission de suivi de la SECODE.

(vote à main levée)

3) Modification de la dénomination du SIVOM suite aux nouveaux cantons

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que, pour faire suite à la suppression du canton de Boves en date du 1^{er} janvier 2015, le comité syndical du SIVOM du Canton de Boves par décision du 13 avril 2015 s'est prononcé pour la nouvelle dénomination :

SIVOM de Boves

Après en avoir débattu, l'assemblée accepte à l'unanimité cette nouvelle dénomination.

(vote à main levée)

4) Convention de financement avec AMIENS METROPOLE pour les travaux à l'arrière de l'église

Monsieur LEPOETRE rappelle que les travaux d'aménagement d'un chemin piéton et d'une traversée piétonnière vont être programmés par AMIENS METROPOLE.

Il ajoute que la Commune devra participer financièrement à l'opération par le versement d'un fonds de concours conformément à la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, Ce fonds de concours sera de 30% des dépenses réalisées HT qui seront connues précisément en fin d'intervention ou 3 000 Euros maximum,

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de valider le versement de cette participation financière.

Le vote est fait à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 3 000 Euros pour les travaux à l'arrière de l'église et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5) Décision modificative de budget

Monsieur le Maire explique que le lave-vaisselle de la cantine ne fonctionne plus normalement. Au problème de vétusté s'ajoute un problème d'ergonomie du poste de travail qui oblige l'agent municipal a beaucoup de manutentions. Il conclut que l'acquisition d'un nouvel équipement devient nécessaire.

Monsieur LEPOETRE présente également à l'assemblée la demande de la Directrice de l'école pour la fourniture d'un ordinateur portable.

Compte tenu du budget 2015, il propose à l'assemblée la modification de crédit suivante :

INVESTISSEMENT :

| | |
|---|-------------|
| 21318-949 Constructions autres Bât -Salle des fêtes | - 10 000.00 |
| 2184-962 Mobilier Cantine | +9 000.00 |
| 2183-961 Informatique Ecole | +1 000.00 |

Le vote est fait à main levée.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

6) Travaux cimetière : demande de subvention au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes »

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que les travaux de réfection des allées du cimetière et des pilasses peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes » mis en place par le Conseil départemental au taux de 20%.

Vu le devis de l'entreprise EIFFAGE d'un montant HT de 22 819.60 Euros,

Vu le devis de l'entreprise CALLEC d'un montant HT de 1 490.20 Euros,

Après l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal sollicite à l'unanimité le Conseil départemental pour le financement au titre du dispositif « soutien exceptionnel aux communes » pour les travaux de réfection du cimetière au taux de 20% soit une aide de 4 861.66 Pour un total HT des travaux de 24 309.80 (29 171.76 TTC).

Monsieur LEPOETRE rappelle également à l'assemblée que l'opération bénéficie également d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 4 735 Euros

7) Informations diverses

- Monsieur le Maire et Monsieur SARA soulignent la réussite des festivités des 30 ans du jumelage avec notamment le repas qui s'est déroulé dans la halle de sport avec 240 convives. Ils remercient toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cet événement

- Monsieur le Maire et Monsieur LELIEVRE annoncent l'arrivée prochaine du radar pédagogique qui sera installé dans la commune à divers endroits pour des durées courtes, les emplacements restant à choisir.
- Madame ROUSSEAU souhaite savoir ce qu'il en est du médecin qui envisage ouvrir son cabinet médical dans la commune ainsi qu'une information soit faite aux Samoisiens sur l'utilisation de la halle des sports.

Concernant le médecin, la possibilité que ce dernier s'installe dans un local commercial mis à disposition par le propriétaire est envisageable.

La séance est levée à 20 heures 45.